

LA PRESSE EN REVUE...

VENDREDI 24 MARS 2017

SOMMAIRE

- 1) **Il ne pense qu'à sa pomme !**
- 2) **Le Tour de France !!**
- 3) **Un million d'euros...**
- 4) **“Travailler plus pour gagner plus “ revient**
- 5) **Une histoire de sous de plus**
- 6) **Et si...**
- 7) **Elle fait son chemin**
- 8) **Avenir du PS ?**
- 9) **Le troisième genre**
- 10) **Malade et sans argent...**



Gérard Diez La Presse en Revue

I) Manuel Valls épinglé par la haute autorité de la primaire



Manuel Valls et Benoît Hamon, le soir de la victoire de Benoît Hamon à la primaire de la gauche, au siège du Parti socialiste, le 29 janvier 2017. ERIC FEFERBERG / AFP Eliot BLONDET

L'instance a dénoncé le « comportement » de l'ancien premier ministre, qui, en ne parrainant pas Benoît Hamon, « contrevient au principe de loyauté ».

Un « *manquement à la parole donnée* ». Dans un communiqué publié mercredi 22 mars, la haute autorité des primaires citoyennes (HAPC) fustige le « comportement » de Manuel Valls envers Benoît Hamon. L'ancien premier ministre « contrevient gravement au principe de loyauté et à l'esprit même des primaires » auxquelles il a participé. La finalité de celles-ci consistait à choisir par la voie de l'élection le représentant « unique du Parti socialiste et des partis associés », insiste l'organisme.

L'instance rappelle ainsi « l'engagement principal » du scrutin, qui consiste « à soutenir sans réserve le candidat sorti vainqueur ». La HAPC pointe notamment le fait que M. Valls n'a pas apporté son parrainage à Benoît Hamon et qu'il a publiquement critiqué son programme dans une tribune publiée le 19 mars dans le Journal du dimanche (JDD). Elle déplore ainsi :

« Au-delà du manquement à la parole donnée, Manuel Valls livre une analyse politique condamnant le programme du candidat issu des primaires citoyennes auxquelles il a participé. »

L'ancien premier ministre avait alors estimé ne pas croire « que l'avenir de la France passe par une sortie du nucléaire, par l'abandon des règles et des interdits, par le dénigrement de cette valeur qu'est le travail, par une fuite en avant avec le gonflement de notre dette, qui n'est que la promesse de hausses d'impôts ». « Faire croire tout cela, c'est trahir le passé de ma famille politique. C'est surtout livrer la France à ceux qui préparent le pire des avenir », avait-il en outre fustigé.

Le précédent De Rugy

L'instance rappelle que, « comme tous les autres candidats, Manuel Valls a signé de sa main la charte éthique de la primaire, qui précisait ceci : "Je m'engage à soutenir publiquement le (la) candidate qui sera désigné(e) à l'issue des

L'ex-maire d'Evry n'est pas le seul participant des primaires de la Belle Alliance populaire à contrevienir au principe de loyauté. Le 22 février, l'écologiste François de Rugy avait publiquement apporté son soutien à Emmanuel Macron, le chef de file du mouvement En marche !, au micro de Franceinfo. Le président du Parti écologiste avait alors fait valoir : « Je préfère la cohérence à l'obéissance. »

Les situations de François de Rugy et de Manuel Valls ne sont toutefois pas comparables, nuance cependant la HAPC : « D'une part, parce que le premier a appelé à soutenir un autre candidat, alors que le second n'a fait que retenir son parrainage, et, d'autre part, parce que le premier l'a fait immédiatement après le second tour des primaires citoyennes, alors que le second est intervenu plus d'un mois et demi après. »

lemonde.fr

MAIS AUSSI :

Peillon : « Valls doit revenir à un meilleur état d'esprit »

<https://www.publicsenat.fr/article/politique/peillon-valls-doit-revenir-a-un-meilleur-etat-d-esprit-57662>

II) Présidentielle : Mélenchon passe devant Hamon, Macron reste en tête, selon un nouveau sondage



Jean-Luc Mélenchon arrive sur le plateau de TF1 pour participer au débat présidentiel, lundi 20 mars 2017. (PATRICK KOVARIK / POOL /

Un nouveau sondage réalisé après le débat du lundi 20 mars donne Emmanuel Macron en tête des intentions de vote. L'étude, réalisée par l'institut Elabe pour BFMTV et L'Express* auprès de 1 050 personnes, indique qu'au premier tour de l'élection présidentielle, le candidat d'En marche ! cumulerait 26% des intentions exprimées, devant Marine Le Pen à 24,5%. Derrière les deux candidats, François Fillon recueillerait 17% des voix.

Source AFP-Le Point.fr



Un appartement parisien de 800 000 euros constitue le principal bien de Jean-Luc Mélenchon. © AFP/ JEAN-PHILIPPE KSIAZEK

Coup dur pour Hamon

Coup dur pour Benoît Hamon. Pour la première fois, un sondage fait passer Jean-Luc Mélenchon devant le vainqueur de la primaire de la gauche. En effet, d'après le sondage, le candidat de La France insoumise représenterait, au premier tour, 13,5% des votants tandis que le candidat du Parti socialiste est crédité de 11,5% des suffrages.

Enfin Nicolas Dupont-Aignan obtiendrait 5% des suffrages, suivi de Jean Lassalle (1%), François Asselineau, Philippe Poutou et Nathalie Arthaud, tous crédités de 0,5%, alors que Jacques Cheminade obtiendrait un score inférieur à 0,5%.

*Echantillon de 1050 personnes représentatif de la population française âgée de 18 ans et plus. Au sein de cet échantillon a été extrait un sous-échantillon de 997 personnes inscrites sur les listes électorales pour l'établissement des intentions de vote. Interrogation par internet le 21 mars 2017. Méthode des quotas.

francetvinfo.fr

III) Jean-Luc Mélenchon dévoile un patrimoine de près d'un million d'euros

Le candidat de La France insoumise a détaillé son patrimoine dans un communiqué, quelques heures avant que la Haute Autorité pour la transparence ne révèle les déclarations

Il a préféré prendre les devants. Alors que la Haute Autorité pour la transparence de la vie publique (HATVP) doit lever le voile sur les déclarations de patrimoine des onze candidats à l'élection présidentielle ce mercredi à 18 heures, Jean-Luc Mélenchon a déclaré mercredi sur son blog un « patrimoine net » proche d'un million d'euros. Sous le titre « Moi, mon patrimoine, mon statut », Jean-Luc Mélenchon a souligné, sur un ton ironique, qu'il n'a « pas hérité d'un château où (se) loger ni d'un parti politique créé par (son) père », visant implicitement Marine Le Pen. « Je ne fais pas semblant d'habiter Hénin-Beaumont, je n'ai ni voiture ni chauffeur (...), je ne conduis pas », a poursuivi le candidat de La France insoumise, relevant aussi ce qui le distingue notamment de François Fillon.

L'eurodéputé présente un « patrimoine net » de 965 000 euros, essentiellement composé d'un appartement parisien acheté 800 000 euros en 2014 et d'une « maison de campagne (...) vers Montargis ». Par ailleurs, Jean-Luc Mélenchon déclare 165 000 euros de dette et 98 000 euros d'épargne : « J'épargne beaucoup parce que je suis très bien payé au Parlement européen », explique-t-il.

Une liste de l'ensemble des biens

La déclaration, sur un modèle qui a été fixé par décret, consiste en une photo de ce que possède le candidat au 1er janvier 2017. Il doit consigner l'ensemble de ses biens propres ainsi que les biens détenus en commun avec son conjoint et les biens en indivision. Immobilier, biens supérieurs à 10 000 euros, voitures, œuvres d'art, comptes bancaires et produits d'épargne, mais aussi participations dans le capital de sociétés, assurances-vie et dettes éventuelles, dont celles au fisc, doivent être chiffrés, y compris s'ils sont

détenus à l'étranger.

Sept des onze candidats ont déjà été soumis au contrôle de la Haute Autorité, en tant qu'ex-ministres ou parlementaires, ce qui est notamment le cas de M. Mélenchon.

lepoint.fr



IV) "Pour être mieux 1yé, il faudra travailler plus", juge le directeur de campagne de Fillon

Au lendemain de la publication du classement Forbes des plus grandes fortunes, dans lequel apparaissent 39 milliardaires français, le directeur de campagne de François Fillon, Vincent Chriqui, a défendu sur RMC la suppression de l'ISF.

La France compte **39 milliardaires en 2017**, selon le classement du magazine Forbes publié ce lundi. Des riches de plus en plus riches, puisqu'ils ont vu leur richesse augmenter de **21%** par rapport à 2016. Pas facile, dès lors, pour le candidat **François Fillon** de défendre la suppression de l'ISF, l'impôt sur la fortune. Suppression qu'il veut coupler à une hausse de la TVA. Une réflexion qui agace **Vincent Chriqui, le directeur de campagne de François Fillon**, invité ce mardi de Bourdin Direct.

"Depuis 20 ans en France on dit: 'Il y a trop de riches, ils sont trop riches'. Mais en fait, on chasse les investisseurs", a-t-il d'abord réagit. "Ça fait des années qu'avec ce genre de raisonnement on

fait fuir les investisseurs, qui investissent alors à Londres, à Francfort, à New-York..."

"Donnons envie aux riches d'investir en France"

"Donnons envie aux riches d'investir en France, exhorte Vincent Chriqui, qui rappelle que dans notre pays, "on a les taux de prélèvement parmi les plus élevés au monde. Ça suffit, n'ajoutons pas un impôt qui a pour seul effet de faire fuir tout le monde pour investir ailleurs".

"On répartit mieux les richesses quand on a plus de richesses à partager", souligne le directeur de campagne de François Fillon. Et Vincent Chriqui de rappeler que François Fillon propose, lui, de revenir sur les 35 heures. "Ceux qui racontent qu'on va augmenter les salaires sans que les Français travaillent plus, mentent. La seule manière de rendre du pouvoir d'achat, c'est de travailler un peu plus et de faire des économies sur les dépenses publiques. Il n'y en pas d'autres".

rmc.bfmtv.com



V) Présidentielle: Fillon a bénéficié de «prêts familiaux» de 30.000 euros pour paiement de «dettes fiscales»

PATRIMOINE Selon la Haute autorité pour la transparence de la vie publique...

Manon Aublanc



François Fillon, le 28 février 2016 à Meaux. - CHAMUSSY/SIPA

Alors que la Haute autorité pour la transparence de la vie publique (HATVP) vient de mettre en ligne, ce mercredi à 18 heures, les déclarations de patrimoine des onze candidats à l'élection présidentielle, l'instance a annoncé que François Fillon avait bénéficié de 30.000 euros de « prêts familiaux ».

Ce prêt de 30.000 euros aurait servi à payer des « dettes fiscales » selon la HATVP.

Une annonce faite quelques heures après les révélations du Canard enchaîné

Une annonce qui survient le même jour que les révélations du Canard enchaîné. Le journal satirique a révélé que François Fillon aurait touché 50.000 dollars (environ 46.000 euros) pour mettre en relation, en 2015, le milliardaire libanais Fouad Makhzoumi, l'un des clients de sa société de conseil 2F Conseil, avec le président russe Vladimir Poutine et le PDG de Total Patrick Pouyanné.

20minutes.fr



VI) 23 avril 2017 : Fillon est éliminé de la présidentielle, la droite explose...



François Fillon est distancé par Emmanuel Macron et Marine Le Pen dans les sondages. - Witt/SIPA

Par Louis Hausalter

Alors que François Fillon, embourbé dans les affaires, est distancé par le duo Le Pen/Macron dans les sondages, ils sont de plus en plus nombreux chez Les Républicains à imaginer le "21 avril de droite". Et à rivaliser de prédictions apocalyptiques...

« C'est sordide... » Attablé dans un restaurant parisien, ce député Les Républicains consulte fébrilement son iPhone. Il parcourt un sondage Ifop/Atlantico paru lundi sur la crédibilité des candidats à l'élection présidentielle dans différents domaines. Sur le terrorisme, l'immigration, la sécurité ou la lutte contre l'extrémisme religieux, Marine Le Pen a une très large avance sur tous ses concurrents. Emmanuel Macron est numéro un lorsqu'il s'agit de chômage et de pouvoir d'achat. François Fillon, lui, ne s'impose sur aucune des thématiques... Conclusion lapidaire de notre élu : « On va se faire niquer ! »

Ainsi va la droite française, toujours plus assommée à chaque révélation sur les petites combines financières de François Fillon et sa famille. Alors que le candidat est désormais distancé par Marine Le Pen et Emmanuel Macron dans les sondages, ils sont de plus en plus nombreux chez LR à anticiper le scénario catastrophe qui se dessine : celui d'un « 21 avril de droite ». Fillon éliminé dès le soir du premier tour, le 23 avril, que se passerait-il ?

"Les Républicains vont exploser"

Loin des micros, les cadres LR se plaisent presque à rivaliser de prédictions apocalyptiques. « Si on perd la présidentielle après ce naufrage moral, on aura la défaite, le déshonneur, puis l'hallali », assène un député. « Les Républicains vont exploser », abonde l'un de ses collègues, incapable d'évaluer les conséquences précises : « Un feu d'artifice, on voit quand il explose, mais on ne sait pas où retombent les morceaux. »

« Dans tous les cas, on va entrer dans une période de grande incertitude sur le fonctionnement de la vie politique », analyse le député Thierry Solère, organisateur de la primaire de la droite. Un seul pronostic fait plutôt consensus : la digue tiendra face au FN... chez les élus. En cas de second tour Emmanuel Macron/Marine Le Pen, « Sarkozy et Juppé seront à la télé dès 20h30 pour appeler à voter contre Le Pen », assure un ténor. « Il y aura toujours le couillon de service dans le Vaucluse, le Var ou le Pas-de-Calais pour rejoindre le FN mais sinon, personne n'osera franchir le pas », se rassure un député expérimenté, qui craint beaucoup plus le comportement du « noyau dur des militants radicalisés par la campagne de Fillon ».

C'est tout le problème : si le barrage anti-FN semble tenir chez les dirigeants de la droite, la tentation frontiste est réelle parmi la base. « Quand, dans un parti politique, pas un élu ne dit qu'il votera Le Pen mais que 40% des électeurs le feront, il y a un problème », se lamente un député. D'autant, ajoute-t-il, que les grandes leçons de morale n'y feront rien : « Dire que c'est l'extrême droite, le mal absolu, les gens s'en foutent complètement maintenant. »

« La violence de la défaite sera telle que chacun va tirer la couverture à lui »

Un député-maire LR

Du côté de l'appareil LR, chacun s'attend à ce que les petites manœuvres s'engagent immédiatement. « Paradoxalement, nous avons une homogénéité idéologique plus forte que la gauche. Mais la violence de la défaite sera telle que chacun va tirer la couverture à lui, prédit un député-maire de l'Est. On voit très bien que certains sont déjà en position. » Les yeux se tournent vers les ambitieux quadras, et principalement Laurent Wauquiez, déjà dans les starting-blocks pour mettre la main sur LR. « Il joue la défaite, c'est pour ça qu'il veut les clés du parti », grince un élu francilien.

En attendant que le navire Fillon percute l'iceberg, chacun tente de gagner un canot de sauvetage... et de s'y planquer ! « On ne bouge pas, confie un ancien cadre de la campagne. D'un côté, on ne roule plus pour Fillon mais si on se met à soutenir Macron, on va pousser encore plus d'électeurs vers le FN. » Certains ont même déjà fait une croix sur la présidentielle pour se concentrer sur les législatives de juin. « Les élus sont peu engagés dans la campagne, mais les candidats aux législatives sont au turbin », raconte ainsi Dominique Bussereau, député et patron de la Charente-Maritime. De quoi mettre en fureur cet autre élu de l'Assemblée, lui-même candidat à sa réélection : « Ils n'y sont pas du tout ! Qu'est-ce que ça veut dire, de ne parler que des législatives quand on ne sait même pas qui sera président ? » Et, surtout, quand on ne sait pas si son propre parti survivra à cette présidentielle...



par Louis Hausalter

marianne.net



LAPRESSEENREVUE.EU

VII) La VIe République : une idée qui fait son chemin



© Bertrand Guay, AFP | Des membres de l'équipe de campagne de Jean-Luc Mélenchon posent, mardi 14 mars 2017, à Paris, avec une affiche du défilé pour la VIe République.

Alors que Jean-Luc Mélenchon organise, samedi, une marche pour une VIe République, l'idée de changer les institutions progresse. Si Benoît Hamon y est favorable, sa vision diverge de celle du candidat de La France insoumise.

Jean-Luc Mélenchon espère réunir plusieurs dizaines de milliers de personnes, samedi 18 mars, à l'occasion de sa grande marche pour la VIe République. Il y a cinq ans, déjà, ce rendez-vous avait été l'un des événements phares de sa campagne et avait rassemblé au-delà de ses seuls soutiens. Pour le candidat de La France insoumise, il faut y voir le signe d'une volonté des Français de mettre fin à "la monarchie présidentielle" que constitue selon lui la VIe République.

https://youtu.be/_cgzz8vEr_E

L'idée n'est pas nouvelle. Elle est même assez ancienne, puisque cela fait environ vingt-cinq ans que l'on en entend parler. "Elle a pris corps au début des années 1990, d'abord chez les écologistes, puis chez Mélenchon, et enfin au Parti socialiste avec Arnaud Montebourg, qui lance, en 2001, la Convention pour la VIe République", rappelle à France 24 Bastien François, professeur de sciences politiques à l'université Panthéon-Sorbonne et cofondateur de cette Convention (C6R) avec l'ancien député de Saône-et-Loire.

À l'origine, il y a essentiellement une critique de la toute-puissance accordée par la Constitution de la Ve République au président et l'envie de basculer vers un régime parlementaire. Mais au fil des années, d'autres thématiques sont venues s'agréger : la représentativité du personnel politique, la démocratie participative, la protection de l'environnement avec l'inscription d'une "règle verte" dans la Constitution.

"La VIe République est un peu devenue un nom de code pour rassembler toutes ces aspirations, juge Bastien François. Le point commun de toutes ces idées, c'est la volonté de construire des mécanismes intéressants et efficaces pour une démocratie plus ouverte, qui respire mieux et qui cesserait d'être contrôlée par une classe politique inamovible."

La thématique des institutions présente chez tous les candidats à la présidentielle

Pour cet ancien conseiller régional Europe Écologie Les Verts d'Île-de-France, "un mouvement historique est en cours". "Lorsque nous avons lancé la C6R avec Montebourg en 2001, on nous prenait pour des illuminés et, aujourd'hui, je suis invité tous les quinze jours par des associations étudiantes pour faire des conférences sur le sujet", raconte-t-il.

"Il y a une défiance vis-à-vis des hommes politiques de plus en plus forte au sein de la population et, par conséquent, une vraie appétence des gens pour discuter de réformes démocratiques", poursuit Bastien François.

Les candidats à l'élection présidentielle en ont bien conscience. En plus de Jean-Luc Mélenchon, le vainqueur de la primaire de la gauche, Benoît Hamon, propose lui aussi de passer à une VIe République.

"Ils défendent tous les deux l'idée d'un rôle plus important du Parlement mais restent assez imprécis l'un et l'autre sur ce qu'ils appellent VIe République, souligne Bastien François. Ils divergent essentiellement sur la méthode : Mélenchon a une approche qui colle bien à son discours 'dégagiste' et veut mettre en place dès son élection une Constituante, tandis que Hamon propose quelque chose de plus participatif et de plus positif dans l'esprit avec la mise en place d'une grande conférence qui regrouperait des parlementaires, des experts et des citoyens pour réfléchir à la question."

Jean-Luc Mélenchon propose notamment d'inscrire dans la Constitution la "règle verte" qui vise à protéger l'environnement, le droit de vote à 16 ans, le droit de révoquer les élus, la prise en compte du vote blanc, l'instauration du référendum d'initiative citoyenne.

Benoît Hamon a, lui, mis sur la table l'idée du septennat unique du président, le 49-3 citoyen, la reconnaissance du vote blanc, la limitation du cumul des mandats dans le temps ou encore la participation des citoyens à la répartition du budget.

Quant aux autres candidats, s'ils ne promettent pas le grand soir, tous incluent désormais une rubrique "Institutions" à leur programme et reprennent à leur compte certaines propositions.

Emmanuel Macron promet, par exemple, une "démocratie rénovée", grâce à l'introduction d'une dose de proportionnelle aux élections législatives, à une limitation à trois mandats identiques successifs et à la création de jurys citoyens pour évaluer le travail parlementaire. Marine Le Pen propose, de son côté, la proportionnelle intégrale aux élections législatives et la création d'un référendum d'initiative populaire. François Fillon, enfin, propose une réduction du nombre de parlementaires à environ 400 députés et 200 sénateurs et souhaite leur donner les moyens nécessaires pour exercer leur fonction.

france24.com

VIII) Quel avenir pour le PS après la grosse panne Hamon du 1er débat de la présidentielle ?

Dans le dernier rolling Ifop pour Paris Match suite au premier débat télévisé de la présidentielle, Benoît Hamon et Jean-Luc Mélenchon sont désormais à égalité, avec 11,5% des intentions de vote au premier tour.

Maud Guillaumin

Journaliste à Europe 1, BFM, ITélé, Maud Guillaumin suit pour le service politique de France-Soir la campagne présidentielle de 2007. Chroniqueuse politique sur France 5 dans l'émission Revu et Corrigé de Paul Amar, puis présentatrice du JT sur LCP, elle réalise également des documentaires : « Les Docs du Dimanche », « Les hommes de l'Élysée » sur les grands conseillers de la Ve République et « C'était la Génération Mitterrand » transposé de son livre Les Enfants de Mitterrand (Editions Denoël, janvier 2010). Elle écrit également dans la revue littéraire Schnock. Elle est l'auteur de "Le Vicomte" aux éditions du Moment (2015)

Atlantico : Dans le dernier baromètre Harris Interactive pour Atlantico, seuls 6% des Français interrogés estiment que Benoît Hamon est le candidat qui les a plus convaincus lors du 1er débat télévisé de la présidentielle, derrière les 4 autres candidats. Par ailleurs, Emmanuel Macron est celui qui a davantage convaincu les sympathisants PS, à 63% contre 56% pour Benoît Hamon selon ce même baromètre. En supposant

qu'effectivement Emmanuel Macron remporte la présidentielle, quel avenir peut-on imaginer pour le PS ?

Maud Guillaumin : Nous pourrions assister à une situation un peu similaire à celle de 2002 avec Lionel Jospin, même si Marine Le Pen n'est finalement pas au 2e tour. Il n'y a qu'à voir tous les appels du pied, dont celui de Pierre Larrouturou sur le besoin d'association entre Benoît Hamon et Jean-Luc Mélenchon. Pensons également aux leçons de Julien Dray à Benoît Hamon. Cette vision du PS a peut-être été trop lente à attaquer, à se positionner dans la campagne. De fait, il sera donc impossible pour le PS de reprendre tel qu'il était : une vraie refonte aura lieu. Benoît Hamon représente les frondeurs tandis que de nombreuses personnalités du gouvernement et de l'équipe de François Hollande rejoignent Emmanuel Macron. Une scission pourrait avoir lieu au sein du PS, un peu à l'allemande, mais seul l'avenir nous le dira. En l'état, les divisions actuelles posent un véritable problème quant au choix à faire pour véritablement gagner.

Dans le cas où Emmanuel Macron continue sur sa lancée, celui-ci ne jouera pas directement un rôle dans la refonte du PS. N'oublions pas qu'il n'est "ni de droite, ni de gauche", et encore moins du PS. Même si des membres du PS sont sur le point de s'associer à sa campagne, cela ne signifie pas pour autant que dans le cas où il perdrait l'élection, il s'associerait directement avec le PS. Emmanuel Macron est un élément dissocié de ce dernier, même s'il a fait partie de l'équipe de François Hollande à l'Élysée ; il a effectivement fait partie du quinquennat Hollande mais n'a rien à voir avec Solferino.

Même si les ralliements PS à Emmanuel Macron sont de plus en plus nombreux, nous ne sommes pas encore tout à fait dans la situation où l'avenir du PS serait lié à Emmanuel Macron. Toutefois, il est certain que la question va finir par se poser : il y a une dizaine de jours déjà, des proches de Macron disaient qu'ils allaient, petit à petit, fermer les portes au PS afin de ne pas devenir une succursale de ce dernier. C'est d'ailleurs, je pense, tout le danger. Les personnes choisies seront celles qui décideront de s'associer directement au quinquennat de François Hollande, avec cette vision de la gauche libérale. L'équipe Macron insistera bien, je pense, sur le fait que ces personnalités ralliées n'affichent pas leur étiquette socialiste. Ce sont des proches de François

Hollande, mais ils ne proviennent pas de Solferino géographiquement. Il y a une sorte d'opposition géographique entre l'Élysée d'un côté, et Solferino de l'autre.

A l'inverse, quelle orientation (idéologique et structurelle) prendrait le parti en cas de défaite d'Emmanuel Macron ? Jean-Luc Mélenchon pourrait-il espérer, dans ce cas, reprendre le leadership de la gauche ?

Il est évident que la question se posera car la gauche sera alors dans une situation terrible. **Les frondeurs estiment qu'il y a véritablement une main tendue.** Encore une fois, Arnaud Montebourg a demandé à Jean-Luc Mélenchon de se désister en faveur de Benoît Hamon, mais dans le sens de s'associer. Faire le lien entre Benoît Hamon et Jean-Luc Mélenchon est une entreprise qui peut se faire, mais qui signifie **en finir avec un PS dont ne veut plus Jean-Luc Mélenchon. C'est donc le PS tel qu'il existe aujourd'hui qui va devoir être complètement réinventé.**

Jean-Christophe Cambadélis, le Premier secrétaire du PS, s'est montré particulièrement dur à l'égard d'Emmanuel Macron suite au débat de ce lundi soir ("Il a surjoué une position centrale. Je suis d'accord avec l'un, je suis d'accord avec l'autre, ce qui montre que ce serait un président, s'il était président, qui serait d'accord avec tout le monde mais qui n'aurait pas pour autant de colonne vertébrale"), sans pour autant ménager Jean-Luc Mélenchon ("Mais est-ce que pour autant il est juste, est-ce que pour autant il est convaincant, est-ce que pour autant les propositions qu'il fait à la France permettent à ce pays de se redresser ? »)...

atlantico.fr

LAPRESSEENREVUE.EU

IX) Ni homme ni femme: la Cour de cassation face à la question d'un troisième genre

Par Michaël Hajdenberg

Gaëtan a 66 ans. Il est né avec un pénis et un vagin, n'a jamais été opéré, et ne s'est jamais considéré ni comme un homme, ni comme une femme. Il raconte sa quête d'identité, sa vie ravagée et son combat pour que la Cour de cassation reconnaisse l'existence d'un « sexe neutre ».

En juillet 1951, au beau milieu de l'été, une maternité de Tours est en émoi. Les médecins font face à un enfant dont ils ne peuvent déterminer s'il s'agit d'un garçon ou d'une fille, avec son micropénis et sa fente vulvaire fermée.

Ils sont à mille lieues de s'imaginer que 66 ans plus tard, le 21 mars 2017, la Cour de Cassation se réunira pour évoquer le cas de cette personne intersexuée et prendre une décision potentiellement historique : reconnaître un troisième genre dans le droit français, le « sexe neutre ».

L'enfant a grandi, vieilli. Il s'est décrit par SMS et en effet, quand on le retrouve dans une gare de l'est de la France qu'il souhaite tenir secrète, il a tout l'air d'un homme. L'air seulement. Car physiquement et psychologiquement, il a gardé sa double identité.

À l'époque, ses parents, « en désespoir de cause », ont dû choisir un sexe pour l'enregistrement à l'état civil. Ils ont opté pour un garçon. Six ans plus tard, ils ont fait opérer leur fils, pour tenter de découvrir s'il avait en lui des testicules remontés. Il n'en avait pas, pas plus que d'utérus. Seulement un tout petit vagin.

Cette situation n'a rien d'exceptionnel. Ou plutôt, on en trouve beaucoup d'analogues. Sans qu'elles n'aient aucun rapport avec la situation des transsexuels, ces personnes dont les caractéristiques biologiques sont claires mais en contradiction avec leur sexe psychologique, ce qui justifie leur souhait de modifier leur état civil.

Les personnes intersexuées, elles, présentent des caractéristiques sexuelles ambiguës. Alors que toutes les sociétés humaines sont fondées sur la binarité de sexe (femmes/hommes), les connaissances scientifiques montrent qu'il existe plusieurs critères pour définir le sexe d'un individu, sans qu'aucun ne soit prépondérant : l'anatomie et les organes génitaux extérieurs (pénis/vagin), les gonades (testicules/ovaires), les hormones (testostérone/oestrogène), ou encore la génétique (chromosomes XY ou XX).

Statistiquement, il est délicat d'évaluer le nombre d'enfants qui naissent intersexués. La secrétaire d'État Laurence Rossignol évoque « une naissance sur 5 000, soit environ 160 naissances par an ». Le commissaire aux droits de l'homme du Conseil de l'Europe considère qu'ils représentent 1,7 % de la population totale, soit environ 2 000 naissances par an en France. Pour l'Organisation internationale des intersexes (OII), cette prévalence serait encore plus importante. Tout dépend des critères choisis pour catégoriser le caractère atypique des organes génitaux.

En France, la problématique n'est cependant apparue au grand jour qu'en août 2015, lorsque le tribunal de grande instance de Tours a estimé que l'état civil de Gaëtan (1) devait être rectifié, et dorénavant comporter une « mention neutre ». Dans un arrêt du 22 mars 2016, la cour d'appel d'Orléans a infirmé la décision rendue en première instance. La cour a précisé que la reconnaissance d'une nouvelle catégorie sexuelle allait au-delà du pouvoir d'interprétation du juge judiciaire et relevait de la seule appréciation du législateur. Gaëtan s'est pourvu en cassation. D'où l'audience qui se tenait ce mardi, à laquelle il n'a pas souhaité assister.

À l'automne 2015, après le jugement de première instance, Gaëtan avait refusé de nous rencontrer. Cette fois, il a accepté ; mais a dû abrégé l'entretien, envahi par un malaise à l'évocation de ces souvenirs souvent enfouis, parfois reconstruits, toujours douloureux.

L'opération subie à 6 ans, d'abord, qui n'a pas permis de déterminer son sexe. Ses parents la vivent très mal et « commencent à contester tout ce qu'on leur a appris, y compris sur le plan médical ». Ils éloignent leur fils des médecins. Ce qui fait que contrairement à l'immense majorité des enfants intersexués nés à partir des années 60, à qui on ne laissera guère le choix, Gaëtan ne subira jamais d'opération visant à donner à son sexe une apparence conforme à son état civil.

Son enfance est cependant une suite de non-dits, de traumatismes. À 6-7 ans, il montre son sexe de 2 cm à un cousin : « C'est bizarre. On te l'a coupé. » Il ne joue ni à la poupée, ni à la bagarre. « J'adorais le patin à roulettes, un jeu intersexe. J'étais dans l'équilibre. »

Mais c'est à l'âge de 12 ans que Gaëtan se rend vraiment compte qu'il n'est pas comme les autres. Entretemps, il a eu deux frères, dont un handicapé. « Mon père m'a dit que mon frère n'était pas le seul enfant à problèmes de la famille. Que mon cas faisait partie de la tératologie – la science des monstres, comme je l'ai découvert bien des années des plus tard. » Adolescent, il se sent « à part, à l'écart. Je ne me transformais pas. Et plus j'avancerais en âge, plus je ressemblais à une fille. On m'appelait madame. J'avais une silhouette et des hanches très féminines ».

Il confie à un copain qu'il a un sexe d'enfant et un frère handicapé mental. Celui-ci lui fait du chantage en retour, menace de tout révéler dans son collège de garçons. « Je l'ai haï. J'ai redoublé ma 4e, pour ne plus avoir à être dans sa classe. » Gaëtan porte une cravate pour se viriliser, mais rien n'y fait : « J'avais juste l'air inadapté. Je n'arrivais plus à travailler. Je pensais que j'allais mourir. J'ai écrit à mon père pour lui dire que ça ne pouvait pas continuer comme ça. »

Gaëtan a alors 21 ans, et son père l'envoie chez son médecin qui entreprend de le soigner par l'hypnose. « Au bout de 5 ou 6 séances, alors que j'étais profondément endormi, il m'a demandé si j'étais un garçon. J'ai crié "Non !!!". Malheureusement, il n'a pas eu la curiosité de me demander si j'étais une fille. »

Il passe à la suite toute une batterie d'exams à l'hôpital Necker. « De mes goûts, ma personnalité, ma façon de me comporter, ils ont déduit que j'étais une fille. » Ou plus exactement, « le jour de mes 22 ans, le professeur m'a recommandé de devenir une fille. Il considérait que rester comme j'étais était inenvisageable. Mais j'ai refusé. Je ne me sentais pas femme. Pas homme non plus d'ailleurs. Choisir n'aurait pas résolu le problème ». Pendant toutes ces années, Gaëtan n'a pas de pulsion, pas d'attraction sexuelle.

Une rencontre va changer sa vie : la méditation transcendante. « Ça a été une manière de m'apaiser, d'éliminer le stress, de me confier un peu. » À 31 ans, il devient guide touristique et c'est un médecin du travail, catastrophé de le

savoir sans traitement, qui, à 35 ans, lui en impose un. « On m'a donné des doses très fortes de testostérone. Ce fut extrêmement violent. Une sorte de viol intérieur. J'arrêtais, je ne voulais pas devenir un homme. J'espérais que cela soit réversible. Mais les médecins m'obligeaient à reprendre pour éviter l'ostéoporose [maladie des os – ndlr]. Résultat : cela m'a donné des désirs qui ne sont pas du tout en accord avec ma physiologie. » Ainsi que des poils, une barbe fournie, qui lui donnent une apparence si masculine aujourd'hui.

Ce n'est qu'à 40 ans que Gaëtan trouvera l'apaisement. Il rencontre une femme, ils adoptent un enfant. Il trouve sur Internet un site dédié à l'intersexualité. « J'ai découvert que je n'étais pas seul au monde, que l'intersexualité était plus courante que je ne l'imaginai, qu'elle était très diverse. »

Après la mort de ses parents, il décide donc de demander une rectification de son sexe de naissance, et entreprend une action en justice. « C'est la seule démarche qui me permet d'avoir comme les autres une identité sexuelle en accord avec moi-même. Car tous les jours, quand je me déshabille, je vois bien que je ne suis pas un homme. Ni une femme. »

« C'est au législateur de trancher », estime l'avocat général auprès de la Cour de cassation

Son avocat Bertrand Périer, qui a pris le relais de Mila Petkova devant la Cour de cassation, s'appuie en droit sur deux éléments. L'article 57 du code civil dit que « l'acte de naissance énoncera (...) le sexe de l'enfant », mais il ne dit rien de la nécessité d'écrire « homme » ou « femme »... Pour l'avocat, « les catégories de l'état civil sont des constructions intellectuelles abstraites de l'esprit humain. Elles ne sont ni absolues ni intangibles, l'état civil ayant pour objet de refléter la réalité des situations humaines. C'est à l'état civil de s'adapter ». Et non l'inverse.

Certes, une circulaire du 28 octobre 2011 précise que lorsque le sexe d'un nouveau-né est incertain, les parents peuvent, par une procédure particulière, disposer d'un ou deux ans pour déterminer le sexe de leur enfant. Mais pour Gaëtan, « c'est l'affaire de toute une vie, un état permanent », que la circulaire ne règle en rien.

Surtout, Bertrand Périer prend appui sur l'article 8 de la Convention de sauvegarde des droits de l'homme et des libertés fondamentales : interdire à une personne intersexuée de faire inscrire sur

son état civil un sexe correspondant à son état réel constituerait une atteinte disproportionnée à sa vie privée.

A contrario, la cour d'appel d'Orléans avait estimé que la demande était en contradiction avec « l'apparence physique et le comportement social » du requérant. Un argument qui ne tient pas, selon l'avocat : les éléments d'apparence masculine (barbe et voix) étant uniquement la conséquence d'un traitement médical destiné à lutter contre l'ostéoporose. Par ailleurs, Bertrand Périer estime complètement abusif de déduire du fait que Gaëtan a une femme et un enfant qu'il aurait un « comportement social masculin ».

À l'audience, Bertrand Périer a tenté de vulgariser l'enjeu : « On ne doit pas dire d'un carré qu'il est un rond. C'est à la typologie de s'adapter. C'est comme si on disait, il y a les blonds, les bruns et rien d'autre. Et les roux ? On les teint ? On les tond ? Ou on reconnaît qu'il y a des roux ? »

Les défenseurs des droits des personnes intersexuées s'appuient aussi sur des droits de plus en plus reconnus à l'étranger. Au Népal, au Pakistan, en Inde, au Kenya, dans l'État de New York. Mais aussi en Australie, où a été reconnue la possibilité d'écrire, sur la case sexe du registre de l'état civil, la mention « non spécifique ».

L'Allemagne n'a pas été jusque-là. Mais depuis 2013, les parents d'enfants intersexués peuvent ne pas mentionner de sexe. Et la personne concernée peut choisir de maintenir ce statut indéterminé durant toute sa vie.

En marge de l'audience, le chercheur Benjamin Moron-Puech, spécialiste de la question, estime de son côté que créer une nouvelle catégorie ne mettrait pas en péril le droit français. Les règles de discrimination positive (comme la parité), de filiation, de séparation des individus (comme par exemple en prison ou dans les centres d'hébergement d'urgence), sur la procréation médicalement assistée ou même pour les compétitions sportives, pourraient selon lui être adaptées sans difficulté majeure.

Mais à entendre l'avocat général, le principal argument allant à l'encontre de Gaëtan est ailleurs : c'est au législateur qu'il appartiendrait de trancher une question si importante, « ce véritable problème de société, problème humain, complexe, douloureux ». Pas au juge. Ce que conteste Bertrand Périer : « Le juge ne peut se réfugier derrière la complexité de la question posée pour renvoyer cette question au législateur. Ils ne

peuvent sans cesse se renvoyer la balle. La Cour doit au contraire défendre les libertés fondamentales énoncées par les conventions internationales qui ont une valeur supérieure à celle des lois. »

De façon inattendue, le président de la République François Hollande s'est invité dans le débat quelques jours avant l'audience. Car derrière la situation de Gaëtan, bien spécifique, émergent les situations de tous les enfants qui ont subi des interventions chirurgicales. Alors qu'il recevait vendredi 17 mars à l'Élysée des acteurs engagés dans la lutte contre les discriminations à l'encontre des lesbiennes, gays, bi et trans (LGBT), François Hollande a expliqué souhaiter que cessent ces opérations « d'assignation », qui « sont de plus en plus largement considérées comme des mutilations ».

Depuis des dizaines d'années, la binarité homme/femme a en effet conduit des centaines de parents et praticiens à faire effectuer des actes chirurgicaux visant à modifier l'apparence physique des nourrissons ou de très jeunes enfants pour les faire entrer de force et de façon artificielle dans l'une des deux catégories existantes. Comme si l'intersexuation était une pathologie à soigner. « En reconnaissant un sexe neutre, la Cour de cassation mettrait un terme à ces faits odieux », selon les défenseurs des droits des intersexués.

François Hollande a pris position dans un contexte hostile : la France s'est fait taper sur les doigts en mai 2016 par le Comité contre la torture de l'ONU, qui l'exhortait à « prendre des mesures législatives, administratives ou autres pour garantir le respect de l'intégrité physique des personnes intersexuées ». En janvier dernier, la Délégation interministérielle à la lutte contre le racisme, l'antisémitisme et la haine anti-LGBT (Dilcrah) estimait également que « lorsqu'elles ne sont pas impératives pour des raisons médicales, ces opérations sont des mutilations et doivent cesser ». Mêmes critiques du commissaire aux droits de l'homme du Conseil de l'Europe, du Comité des droits de l'enfant pour la France ou encore du Comité pour l'élimination des discriminations envers les femmes : ces interventions entraînent des souffrances physiques et psychologiques.

La question de ces mutilations, qui a également été soulevée dans un rapport de la délégation aux droits des femmes du Sénat, pourrait ainsi ouvrir un nouveau front judiciaire dans les prochains mois. Lorsqu'il a été entendu par cette délégation en février, le défenseur des droits Jacques Toubon a estimé que « toute personne devrait avoir le droit de ne pas renseigner la mention de son sexe sur les documents de la vie courante ». Et il a recommandé la mise en place d'une indemnisation via un fonds, sur le modèle de l'Office national d'indemnisation des accidents médicaux.

Avant de lancer cette bataille de l'indemnisation, chacun attend cependant la décision de la Cour de cassation. Elle sera rendue le 4 mai.

mediapart.fr

X) « Comment se battre contre le cancer quand le frigo est vide ? »

Pierre Bienvault



Vu par le collectif de photographes
Faux Amis / Collectif Faux Amis/ Hans Lucas pour la Croix

UNE FRANCE PLUS JUSTE : LES FRACTURES SOCIÉTALES En Seine-Saint-Denis, le réseau AcSanté 93 se bat au quotidien

pour aider des personnes atteintes d'un cancer ou d'une affection chronique grave. Et lutte contre des inégalités sociales qui rendent plus difficile le combat contre la maladie.

Sur la tête, Rachida porte un foulard discret. « *Cela ne me plaisait pas de porter une perruque. Le foulard, je trouve que c'est mieux. Et même si j'avais eu envie d'une perruque, je n'aurais pas eu les moyens de la payer.* »

Depuis le mois d'août, Rachida, 39 ans, est soignée pour un cancer du sein. Et c'est d'une voix un peu éteinte qu'elle raconte son histoire. Les traitements, la « chimio », la fatigue, ses démêlés avec la « Sécu », les trois mois passés sans recevoir d'indemnités journalières. Et puis, au bout d'un moment, Rachida fait cette confidence qui, visiblement, provoque chez elle un sentiment de sidération et d'injustice. « *Depuis que j'ai le cancer, je suis devenue pauvre.* »

Une hantise qui ne la quitte pas

Pendant douze ans, Rachida a travaillé comme comptable. Puis, elle s'est retrouvée au chômage pendant presque un an. Et c'est alors qu'elle venait de retrouver une mission d'intérim que le cancer est entré dans sa vie. Le début de la spirale. « *Pendant trois mois, je suis restée sans revenu. Heureusement, ma sœur m'a aidé. Aujourd'hui, je touche le RSA et une allocation logement. Une fois que j'ai tout payé, il me reste 130 € pour vivre pendant un mois.* »

Depuis août, Rachida n'achète plus de vêtements et a supprimé tous ses loisirs. Elle est juste devenue une malade du cancer, avec une hantise qui ne la quitte pas : « *Devoir redemander un jour de l'aide à ma sœur. Je ne veux être un fardeau pour personne.* »

Ce mardi après midi, Rachida est venue à un atelier de méditation au réseau AcSanté 93. C'est à Bobigny, en Seine-Saint-Denis qu'est installée cette structure souvent citée en exemple dans le monde du cancer. Une petite ruche chaleureuse où, visiblement, il fait bon souffler, le temps d'un atelier de méditation, de sophrologie, d'éducation thérapeutique ou de diététique. Un endroit où la porte est toujours ouverte, entre deux visites à l'hôpital. Pour voir une infirmière, une assistante sociale, faire valoir ses droits, résoudre des problèmes administratifs ou avoir des conseils pour mieux manger. Ou juste « *pour voir du monde* », discuter, boire un thé.

« On essaie d'aider les gens à se remettre dans un parcours de soins et de vie. De les aider à affronter une réalité sociale qui bien souvent aggrave la réalité médicale », explique Anne Festa, la directrice de ce réseau. Fondé en 2004, il suit près de 850 personnes atteintes d'un cancer ou d'une maladie chronique grave, grâce à un financement de l'Agence régionale de santé (ARS).

Des traitements, pris en charge à 100 %

Anne Festa en est convaincue : les inégalités sociales face au cancer ne concernent pas les traitements, pris en charge à 100 %. « Ici, en Seine-Saint-Denis, les hôpitaux appliquent les mêmes protocoles qu'ailleurs, explique-t-elle. Et un patient, même pauvre, recevra une chimiothérapie de qualité identique à celle qui lui serait proposée à Paris. En fait, les inégalités, on les trouve d'abord dans l'accès à ce qu'on appelle les soins de support, tout ce qui permet de mieux vivre la maladie : un soutien psychologique, des conseils diététiques, des consultations avec une socioesthéticienne... »

Mieux vivre avec son cancer, c'est aussi pouvoir s'acheter une perruque pour cacher la chute des cheveux. « La Sécu rembourse le modèle de base à 125 € mais il n'est vraiment pas terrible. Pour une perruque un peu présentable, il faut compter au moins 400 ou 500 € », indique Anne Festa. Un « luxe » pour bon nombre de patientes.

« C'est comme pour la prothèse mammaire. Quand je me suis fait opérer, je n'avais pas les moyens de m'en payer une. Et la chirurgienne m'a conseillé, à la place, de mettre des chaussettes dans mon soutien-gorge », raconte Haoua, une Malienne de 52 ans, soignée pour un cancer du sein.

Aujourd'hui, Haoua a sa prothèse. Mais son problème, désormais, est de savoir où elle va dormir le mois prochain. « Je suis dans un centre d'hébergement que je vais devoir quitter le 31 mars », confie-t-elle.

Pas qu'une affaire de médecine

Une histoire ordinaire dans ce réseau où l'on mesure chaque jour qu'une maladie chronique grave n'est pas qu'une affaire de médecine. « On voit des gens pour lesquels le cancer n'est plus la priorité immédiate. Le plus grave, c'est leur frigo qui est vide », confie Anne Festa, qui se souvient de cette mère de famille, toujours très discrète. Jamais une plainte, ni jamais besoin de rien. « Et

puis, un jour, elle est arrivée en nous disant qu'il lui restait, pour elle et ses enfants, un litre de lait et un paquet de spaghettis. Et on était le 10 du mois. »

Il y a aussi toutes ces situations qui n'entrent pas dans les scénarios d'une médecine hospitalière parfois juste focalisée sur la technique. « De temps en temps, on a un médecin qui nous appelle pour dire que madame untel, cela fait trois fois qu'elle ne vient plus à sa "chimio", raconte Anne Festa. Alors, on lui explique que madame untel vit seule avec ses trois enfants en bas âge. Et que si elle ne vient pas à sa chimio, c'est parce qu'elle n'a personne pour les garder. »

Cet après-midi, dans les locaux d'AcSanté 93, l'atmosphère n'est pourtant pas au misérabilisme. À la fin de l'atelier méditation, une dizaine de personnes restent volontiers pour se raconter, avec pudeur et dignité. « Cela fait du bien de voir d'autres gens », confie Daniel, un sexagénaire diabétique, venu avec son épouse atteinte d'un cancer. Et qui fait profiter de sa voiture deux autres dames quand il vient ici.

Une petite communauté informelle de malades qui se serrent les coudes. « Un de nos anciens patients est bénévole au Secours catholique. Et on peut compter sur lui si, par hasard, on a besoin de trouver une poussette pour une maman », dit Anne Festa, parlant aussi de ce club de tennis local qui donne 2 000 € par an au réseau. Une cagnotte qui « permet de payer des tickets de RER aux patients qui n'ont plus les moyens d'aller à l'hôpital ».

Le cancer et le maintien dans l'emploi

Le risque de perte d'emploi : En 2014, l'Institut national du cancer (INCa) a rendu publique une enquête menée auprès de 4 500 personnes deux ans après l'annonce de leur cancer. Elle montrait qu'au moment du diagnostic, huit personnes sur dix avaient un emploi. Deux ans plus tard, ils n'étaient plus que six sur dix.

Les moins diplômés plus exposés : « Cette perte d'emploi touche davantage les moins diplômés, les plus jeunes et les plus âgés, ceux qui exercent un métier d'exécution (ouvriers, employés), qui ont un contrat de travail précaire ou sont employés dans les PME », souligne l'INCa.

Pierre Bienvault

la-croix.com

A Suivre...
La Presse en Revue